

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 4 (2012)
Heft: 4: Esprit de famille : la place des proches en institution

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualités

Suisse

Appel à davantage de structures de soins palliatifs

La Suisse accuse toujours un retard dans le domaine de l'accueil et des soins en faveur de personnes en fin de vie. Les moyens manquent pour garantir aux malades des soins palliatifs, constate l'association palliative.ch lors de son congrès national, à mi-novembre. Devant quelque 600 participants, le Conseiller fédéral Alain Berset a souligné que toute personne en fin de vie devrait pouvoir recevoir des soins en fonction de ses besoins. Cet objectif figure dans la stratégie nationale sur les soins palliatifs adoptée par la Confédération et les cantons. Lancé en 2009 et reconduit fin octobre, ce projet vise à améliorer la qualité de vie des patients dont on ne peut espérer la guérison complète. Il doit permettre de relever le défi du vieillissement de la population et de l'augmentation des décès. Pour le moment, l'objectif n'est pas atteint et il existe encore de grandes disparités cantonales, relève encore l'association. La situation financière précaire de la plupart des cantons pourrait freiner le développement des structures en faveur des personnes en fin de vie. L'accès aux soins palliatifs varie également en fonction de la maladie dont souffre le patient. (ats)

Suisse romande

L'EDE tiendra congrès à Montreux en 2015

Le 14^e Congrès de l'Association européenne des directeurs de structures d'accueil et de services aux personnes âgées (EDE) aura lieu à Montreux, en automne 2015, et sera organisé par l'Association romande et tessinoise des directeurs d'établissements médico-sociaux (ARODEMS), dont le siège est basé à Paudex (VD). Ce prochain Congrès européen devrait réunir 500 à 800 professionnels. L'Association faîtière nationale Curaviva apportera également son soutien actif à l'organisation de cet événement. L'EDE a été créée en 1989 à Luxembourg. Elle regroupe aujourd'hui des associations professionnelles de directeurs de structures d'accueil et de services aux personnes âgées de 18 pays européens, dont l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse. Informations sur www.ede-eu.org. (Communiqué)

Genève

Nouvelle politique des personnes âgées

Début novembre, le Conseil d'Etat a présenté son rapport sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce rapport propose des pistes pour faire face

à l'augmentation des besoins en garantissant dans la durée et pour un coût acceptable les prestations destinées à cette population et l'équité d'accès à ces prestations. Il permet de préparer les choix budgétaires à venir et d'orienter l'action du canton en la matière. L'action du Conseil d'Etat s'articule autour de cinq axes complémentaires: la prévention et la promotion de la santé, le maintien à domicile aussi longtemps que possible et, le cas échéant, le recours aux EMS, le soutien à l'autodétermination et à la dignité en fin de vie, ainsi que le renforcement de la continuité des prises en charge. Le Conseil d'Etat entend poursuivre le développement de sa politique en faveur du maintien à domicile, qui offre deux avantages: d'une part, il répond au souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles, d'autre part les coûts des prestations à domicile sont bien inférieurs à ceux générés lors d'un séjour en établissement médico-social ou en milieu hospitalier. Aujourd'hui, le coût de la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie s'élève à près de 630 millions de francs par année. Une adaptation linéaire de l'offre actuelle de prestations à l'évolution démographique ferait passer ces coûts à près de 1,4 milliard de francs en 2040, soit une augmentation de quelque 117%. Si les coûts augmentent en fonction du niveau d'atteinte à la santé, l'augmentation est moindre lorsque les personnes vivent à domicile. La construction de 500 nouveaux logements avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) devrait infléchir la progression naturelle des coûts dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées. Selon les estimations, cette mesure permettrait de limiter l'augmentation des coûts des prestations résidentielles à hauteur de 48 millions de francs. De même et à titre d'exemple, retarder de 55 jours l'admission en EMS représente un montant équivalent à 5% des dépenses de l'Etat dans ce domaine. Les choix budgétaires devront privilégier les mesures de prévention et de promotion de la santé et celles de soutien aux proches aidants, le développement des soins palliatifs, la prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs ainsi que le financement de l'exploitation des structures intermédiaires – foyers, unités d'accueil temporaire de répit et IEPA. (Communiqué)

à l'augmentation des besoins en garantissant dans la durée et pour un coût acceptable les prestations destinées à cette population et l'équité d'accès à ces prestations. Il permet de préparer les choix budgétaires à venir et d'orienter l'action du canton en la matière. L'action du Conseil d'Etat s'articule autour de cinq axes complémentaires: la prévention et la promotion de la santé, le maintien à domicile aussi longtemps que possible et, le cas échéant, le recours aux EMS, le soutien à l'autodétermination et à la dignité en fin de vie, ainsi que le renforcement de la continuité des prises en charge. Le Conseil d'Etat entend poursuivre le développement de sa politique en faveur du maintien à domicile, qui offre deux avantages: d'une part, il répond au souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles, d'autre part les coûts des prestations à domicile sont bien inférieurs à ceux générés lors d'un séjour en établissement médico-social ou en milieu hospitalier. Aujourd'hui, le coût de la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie s'élève à près de 630 millions de francs par année. Une adaptation linéaire de l'offre actuelle de prestations à l'évolution démographique ferait passer ces coûts à près de 1,4 milliard de francs en 2040, soit une augmentation de quelque 117%. Si les coûts augmentent en fonction du niveau d'atteinte à la santé, l'augmentation est moindre lorsque les personnes vivent à domicile. La construction de 500 nouveaux logements avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) devrait infléchir la progression naturelle des coûts dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées. Selon les estimations, cette mesure permettrait de limiter l'augmentation des coûts des prestations résidentielles à hauteur de 48 millions de francs. De même et à titre d'exemple, retarder de 55 jours l'admission en EMS représente un montant équivalent à 5% des dépenses de l'Etat dans ce domaine. Les choix budgétaires devront privilégier les mesures de prévention et de promotion de la santé et celles de soutien aux proches aidants, le développement des soins palliatifs, la prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs ainsi que le financement de l'exploitation des structures intermédiaires – foyers, unités d'accueil temporaire de répit et IEPA. (Communiqué)

Valais

Partenariat pour le CFC d'ASSC

L'Hôpital du Valais, l'OrTra santé-social en Valais, le groupement valaisan des Centres médico-sociaux et l'Association valaisanne des EMS (Avalems) ont conclu cette année un contrat

de partenariat concernant l'organisation de stages dans l'apprentissage d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC). C'est l'aboutissement d'un travail commun visant à donner une formation conforme aux prescriptions fédérales et cantonales tout en simplifiant les procédures administratives. Ce partenariat va permettre aux apprentis ASSC d'acquérir les compétences que certaines entreprises ne peuvent pas transmettre à elles seules, mais qui peuvent être présentes dans une autre entreprise partenaire. Le contrat fixe les attributions et les responsabilités respectives des institutions et des stagiaires qui vont intégrer cette organisation de stage. L'OrTra valaisanne facilite le travail en réseau par la mise en place d'une plateforme informatique, www.ortrassvs.ch. (Communiqué)

Vaud

Journée cantonale pour les proches aidants

Le Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud a instauré une journée annuelle dédiée aux proches aidants qui s'engagent à domicile auprès des leurs malades, âgés ou handicapés. Elle a eu lieu pour la première fois le 30 octobre dernier, avec le soutien des boulangers vaudois qui ont confectionné un pain spécial emballé dans des sachets informatifs. «On pourrait penser qu'il suffit d'une aide financière pour soutenir les proches aidants, explique le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, mais ce n'est pas si simple. Les études ont montré que les proches aidants courent des risques pour leur santé. Ce qu'il leur faut avant tout, c'est du répit.» La campagne de sensibilisation doit permettre d'informer les familles des prestations à leur disposition: relève à domicile, courts séjours en EMS, Unité d'accueil de courte durée etc. Elle vise également à sensibiliser le grand public au rôle des proches aidants et elle complète d'autres mesures de soutien organisées par le Service des assurances sociales et de l'hébergement. (DSAS/24 Heures)

Dissolution de l'association Résid'EMS

A fin septembre, l'assemblée générale extraordinaire de Résid'EMS a décidé la dissolution de l'association. La raison? «Tout simplement le manque de bénévoles, explique le secrétaire, Jean Nydegger. Malgré des appels répétés et tous azimuts, nous ne sommes pas parvenus à trouver des personnes pour reprendre le flambeau au sein du comité.» L'association militait principalement pour le bien-être des résidents en EMS. Depuis sa fondation, en 1992, Résid'EMS, une association à but non lucratif et œuvrant sans subventions, a engagé plusieurs combats. Son comité revendique d'ailleurs diverses avancées. «Résid'EMS s'est créée quand le secteur médico-social connaissait des difficultés. Les institutions avaient moins de moyens, la prise en charge s'en ressentait. En un sens, l'association a joué un certain rôle», reconnaît Tristan Gratier, secrétaire général de l'Association vaudoise des établissements médico-sociaux. Responsable du Service des assurances sociales et de l'hébergement, Fabrice Ghelfi a eu beaucoup affaire avec les requêtes de Résid'EMS. «Ils ont eu gain de cause parfois, mais ont également perdu des combats. Surtout depuis que le domaine du médico-social, secteur conflictuel durant de nombreuses années, s'est très largement

pacifié. Ils étaient beaucoup moins actifs depuis deux ou trois ans.» Tristan Gratier et Fabrice Ghelfi estiment nécessaire l'existence d'une association relais qui aurait toute sa place dans les démarches entre résidents, établissements et Etat. (24 Heures)

Curaviva Suisse

Alain Berset au Congrès spécialisé personnes âgées

Le Congrès spécialisé personnes âgées se tiendra à Lausanne, les 14 et 15 février 2013. Sous le titre «Un secteur en rapide évolution», il proposera quatre axes de réflexions: le management, le grand âge, les troubles cognitifs et les ressources humaines. Des conférenciers issus de la pratique et de la recherche présenteront les derniers développements dans leurs domaines de spécialité respectifs. Un Conseiller fédéral sera présent, pour la première fois depuis l'existence du Congrès spécialisé. Le Conseiller fédéral Alain Berset a en effet accepté l'invitation de Curaviva et interviendra le deuxième jour. Comme pour les éditions précédentes, le congrès alternera les conférences en plénum et les exposés à choix. Des personnalités telles que le neurologue Barry Bittman, les philosophes André Comte-Sponville et Wilhelm Schmid, la théologienne Cosette Odier, le professeur d'éthique Alberto Bondolfi, le journaliste Jacques Pilet ou encore le psychiatre et aéronaute Bertrand Piccard, sont quelques uns des 50 intervenants du congrès. Pour tout complément d'information: www.congress.curaviva.ch. (Curaviva)

Le poids économique des EMS

Dans le débat public, les EMS sont régulièrement perçus uniquement comme des facteurs de coûts. Mais on oublie que non seulement les EMS fournissent des prestations considérables en matière de soins et d'accompagnement des personnes âgées, mais que leur contribution au produit social et à l'occupation des personnes en Suisse est également importante. De plus, les EMS sont fortement engagés dans le domaine de la formation professionnelle. L'association faitière nationale CURAVIVA Suisse publie une analyse concernant l'importance économique des EMS, l'un des secteurs ayant la plus forte croissance en Suisse. Cette analyse révèle qu'en 2010, près de 140000 résidents ont été soignés dans les EMS, ce qui correspond à 31,9 millions de journées de soins, et quelque 114000 personnes (79000 emplois à plein temps) y travaillaient. En plus de leur impact économique en tant qu'employeurs, les EMS génèrent également un chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et des emplois dans d'autres secteurs puisqu'ils recourent à des biens et prestations provenant de tiers: commerce de détail, pharmacies, construction, fournisseurs d'énergie, etc. L'étude est disponible dans son intégralité sur www.curaviva.ch. (Communiqué de presse)

Plateforme romande: nouvelle présidente

Après avoir présidé la Plateforme romande de Curaviva durant l'année 2012, Jean-Daniel Zufferey, secrétaire général de l'Avalems (association valaisanne des EMS), passera le flambeau. C'est son homologue Marie-France Vaucher, de l'association neuchâteloise des EMS (Anempa) qui présidera la Plateforme romande de Curaviva pour l'année 2013.